### Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

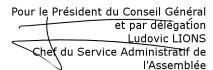
068-226800019-20150522-0000014998-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication: 29/05/2015





# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

**N°** CP-2015-5-3-10 **Séance du** vendredi 22 mai 2015

#### PROJET C34

" VOIE VERTE TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE - WEIL AM RHEIN "
TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES
CONVENTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES AVEC HUNELEC ET ERDF

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

#### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSEES**:

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2011-3-3-1 du 23 juin 2011 relative à la voie verte sur les berges du Rhin Huningue Bâle,
- VU la délibération du Conseil général n° CG -2015-2-3-2 du 19 février 2015 relative au Budget primitif Routes, Transports et Déplacements,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-1-3-5 du 16 janvier 2015 relative au projet C34 « Voie verte tri nationale Bâle Huningue –Weil am Rhein,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- inclut des travaux de dévoiement d'un montant estimé à 285 732,71 € TTC sur l'opération n°2013 A171 32654 « Projet C34 : Voie verte trinationale Bâle Huningue Weil am Rhein » en précisant que celle-ci ne modifie pas le montant global affecté à hauteur de 3 473 000 € TTC;
- approuve les termes des conventions techniques et financières relatives aux travaux de dévoiement de 3 câbles HTA 20kv et d'un câble BT, et aux travaux de dévoiement d'un câble HTA 20kv, dont les projets sont annexés à la présente délibération;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer ces conventions respectivement avec la Société Hunelec et Erdf, en vue de procéder à l'exécution des travaux de dévoiement des réseaux électriques situés dans l'emprise nécessaire à la réalisation de la passerelle en estacade, le long des berges du Rhin à l'arrière de la Société BASF de HUNINGUE.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté voix contre abstentions